

Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2008

PRÉSENTS : Mr. AUTRÉAU, PLUOT, VIDET, HEMBISE, M. TONIUTTI, Mr DOYEN, M^{me} PROTAT, M^{elle} CORDIER, M^{me} CHARLOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSE :. Mme Sonia PASQUIER, MR DEFEAUX, à donner pouvoir à Mr AUTREAU, le Maire.

Secrétaire de séance :Monsieur Christian PLUOT

Madame Sandrine PROTAT donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 Juin 2008, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'ajout par M. le Maire d'un point à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

★ **Implantation d'une Surface Commerciale** :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'une surface commerciale sous l'enseigne
« **ECOMARCHE** »

Ce projet, présenté et réalisé par Mrs Thierry RUSE et Pascal BRUN chargés d'expansion de la Société ITM DÉVELOPPEMENT –EST à PAGNY SUR MEUSE, doit être autorisé par délibération du Conseil Municipal. Cet immeuble sera implanté sur la parcelle sise rue Anatole France, cadastrée ZY N°7 en nature de terrain en friche, à proximité d'habitations.

L'aboutissement de ce projet pourrait offrir 10 à 15 emplois à longs et courts termes pour les administrés. Possibilité d'implantation d'une station de carburants et d'un distributeur de billets.

Considérant la nécessité de lutter contre la désertification du milieu rural en favorisant l'arrivée d'une structure commerciale nécessaire à la survie de la commune.

Considérant que le propriétaire prend à sa charge tous les engagements des réseaux (EDF – EAU – Téléphone – Assainissement des eaux usées) et V.R.D

Le Conseil Municipal après délibération AUTORISE ce projet en tenant compte de l'extension cohérente de son périmètre urbain.

☆**Le Renouvellement du Bureau d'Association Foncière**

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°86.1418 du 31 décembre 1986, il appartient au conseil municipal de désigner, en concertation avec la Chambre d'Agriculture, chacun pour moitié, les nouveaux membres de l'Association Foncière dont le mandat actuel expire fin juin 2008 et qu'il convient de respecter :

- * un juste équilibre et une équitable représentation des intérêts en présence
- * les membres du bureau doivent être français, majeur et jouir de leurs droits civils et doivent être personnellement propriétaires de parcelles remembrées non bâties.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste établie en collaboration avec l'actuel président qui est acceptée, à l'unanimité et est composée des membres suivants :

M. Gérard PLUOT, M. Claude CORDIER, M. André MICHEL, M. Gilbert GUNDALL,
M. Georges BERTIN pour la partie proposée par le Conseil Municipal,

M. Pascal MICHEL, M. Christian JOLAIN, M. Philippe LHURE, M. Pierre MICHEL, M. Anthony BERTHIER, pour l'autre moitié désignée par la Chambre d'Agriculture.

☆ **Délibération pour l'élargissement de la Rue Jean ZAY**

Dans le cadre de l'élargissement de la voirie au droit des propriétés Bouchet et Spasovski sises rue Jean ZAY, il est nécessaire de réaliser une nouvelle matérialisation par bornes aux fins d'obtenir un nouveau document d'arpentage.

Considérant que la rue Jean ZAY va être rendue carrossable il paraît nécessaire l'exécution de ce bornage afin d'établir définitivement l'emplacement avant qu'elle soit décaissée et bitumée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité :

- ☞ D'autoriser le Maire à procéder à l'amiable avec l'assistance d'un géomètre expert au bornage de la rue Jean ZAY, afin de déterminer les limites respectives, ce qui sera constaté par un procès-verbal de bornage.
- ☞ D'autoriser le Maire à procéder à la cession ou à accepter la cession des parcelles dont l'échange serait nécessaire pour régulariser la ligne de séparation des deux fonds.
- ☞ Que les frais de bornage seront intégralement supportés par la commune.

☆ **Projet de la piste cyclable :**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réhabilitation de la RD440, il serait nécessaire pour la sécurité des piétons et des cyclistes d'élaborer une piste cyclable.

L'exécution de ces travaux s'effectuera en deux tranches.

La première du pont de fosse au stade accessible directement au futur centre commercial.

Aux fins d'exécuter cet ouvrage dans les meilleures conditions, l'abatage des arbres existants le long de la chaussée est impératif.

A l'achèvement de cet ouvrage des arbres et haies seront plantés définitivement aux abords de la chaussée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte et autorise ce projet en tenant compte de l'extension cohérente de son périmètre urbain.

☆ **Elections des délégués du SIEM**

Vu les nouveaux statuts du SIEM, nous devons procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants.

Sont proclamés élus à l'unanimité :

Délégué Titulaire : Mr Philippe HEMBISE

Délégué Titulaire : Mr Claude DOYEN

Délégué Suppléant : Mr Yves TONIUTTI

Délégué Suppléant : Mr Christian PLUOT

☆ Partenariat pour le collège Mazelot :

Dans le cadre d'un projet de solidarité et d'échanges culturels avec une école de Saint-Louis du Sénégal, le collège Mazelot à Anglure, nous sollicite aux fins d'obtenir une subvention pour les vaccins et les traitements anti-paludisme, afin de réduire le coût de participation des familles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte exceptionnellement de participer à la hauteur de 50 euros par enfant habitant notre commune.

☆ Future carrière :

Conformément à l'enquête publique sur la demande par laquelle la société MORGAGNI EIMETT, 12 rue Léopold Frison BP 53 à Chalons en Champagne, sollicite l'autorisation d'exploiter une carrière de sable et de gravier sur le territoire de la commune.

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise cette exploitation sous réserve de:

- ☞ Ne pas changer le schéma hydraulique,
- ☞ Ne pas entraver l'écoulement des eaux.

☆ Tour de table :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur Jany BUGNOT, celui-ci :

**sollicite une poubelle supplémentaire au centre du cimetière*

Le conseil municipal estime que les poubelles actuellement placées judicieusement à chaque sorties du cimetière sont suffisante.

** demande si la prévention des risques naturels a été pris en compte lors de l'étude du projet de construction de pavillons sur le chemin de Macheret*

Effectivement le service de la navigation étant consulté pour le permis de construire applique les règles du P.P.R.I..

** demande si une zone artisanale et industrielle a été prévue derrière la nouvelle usine GODART*

Il n'est pas d'actualité de créer une zone artisanale ou industrielle à cet endroit.

◆ *Mr JP VIDET*, nous confirme les dates du C.L.S.H – du 7 juillet au 1^{er} Août 2008 au pôle scolaire et au stade.

Le passage du jury cantonal pour la commission du fleurissement le lundi 7 juin 2008 à 15H30.

◆ *Mr C. PLUOT*, nous informe que pour la mission de géomètre concernant le futur lotissement communal nous avons reçu sept candidatures mais le choix du titulaire n'est pas encore traité.

Les travaux du columbarium au cimetière sont à ce jour terminés.

Les travaux des rues Lumière et Larousse sont pratiquement terminés.

◆ *Mme CHARLOIS Denise*, qui a assisté à l'assemblée générale du syndicat intercommunal scolaire de Sézanne commente les questions importantes de l'ordre du jour.

◆Mr C DOYEN nous informe que la société GODART crée encore bien des nuisances sonores, les voisins se plaignent et demande si il serait possible de revoir l'enrobé de sa rue, celle-ci bien dégradée par le passage des camions de l'entreprise GODART.

◆Mr P HEMBISE, demande à l'assistance de venir nombreux le 14 juillet au stade pour les festivités.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 21 h 30.

Vu, le Secrétaire de séance,
Mr Christian PLUOT

Vu, le Maire
Mr James AUTREAU